

PLANCHE NORD

- Sarrazin
- Chapouffran
- La Buissonne
- Le Cheylas
- Fontenailles
- Saint-Vincent-de-Mercuze
- Sainte-Marie-d'Albaire

Plan de prévention des risques d'inondation de l'Isère
dans la vallée du Grésivaudan
à l'amont de Grenoble

ZONAGE REGLEMENTAIRE DU RISQUE

Chaque zone de risque est délimitée par deux indices au moins :
- le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer
- le second est celui du risque
Déterminé en référence pour les zones de faible contrainte, en référence pour les autres cas
- la fréquence de la crue de crue

Niveau de contraintes	Nature du risque
<ul style="list-style-type: none"> Zones d'interdiction Change d'occupation contrainte Zones de contraintes particulières Zones de contraintes moyennes Zones de contraintes faibles Zones de contraintes faibles (sur terrain contrainte de risque) 	<ul style="list-style-type: none"> L1, L2, L3 Crue de l'Isère
<ul style="list-style-type: none"> Limites de la zone historique Limites communales Parcelles cadastrales Bati 	Localisation du risque <ul style="list-style-type: none"> a : risques agricoles a : zones d'occupation contrainte a : zones urbanisées ou d'activités sensibles et fortes a : risques naturels <ul style="list-style-type: none"> Bienfais Ouvrages hydrauliques © IGN BD Carthage (2005)

Relevé : CDE 3850/01 Date : MAI 2006 **PLANCHE NORD**
 Édité : CDE 3850/01 Mise à jour : MAI 2007 **ECHELLE : 1/10 000**

